

CHARTRE DU PARENT ACCOMPAGNATEUR



Lors des sorties comme à l'école, l'enseignant est le seul maître de sa classe. Il est responsable de la sécurité et du bon déroulement pédagogique. Il compte sur vous pour assurer votre rôle.

Le règlement intérieur des élèves reste valable quelque soit le lieu où se trouvent les enfants. La sortie scolaire est l'occasion de mettre en pratique les valeurs de respect, d'autonomie et de responsabilité enseignées à l'école. Merci de nous y aider !

Mon rôle

L'accompagnement se fait après l'accord préalable de l'enseignant, qui peut le cas échéant faire un choix parmi les accompagnateurs.

J'accompagne un groupe d'enfants en sortie, en fonction des consignes données par l'enseignant. Il me fait confiance pour intervenir auprès des enfants du groupe qu'il m'a confié. L'enseignant reste à tout moment responsable des enfants.

J'assure la sécurité et la bonne tenue des élèves.

Je respecte les consignes que l'enseignant m'a données. En cas de problème (discipline, conflit, blessure), j'en réfère tout de suite à l'enseignant.

Je ne prends aucune initiative personnelle (changement d'itinéraires, d'activités, aller aux toilettes...) sans en informer l'enseignant.

Je fais respecter les consignes, le calme et la bonne tenue (y compris sur le temps du repas).

Sur le lieu de la sortie, j'aide les enfants à rester attentifs, à s'investir, à comprendre.

Je veille particulièrement à la sécurité des enfants :

- Dans le car, je m'assure qu'ils sont bien attachés.
- Dans la rue, je m'assure que le rang est serré et se déplace correctement côté habitation et non côté chaussée. Je suis particulièrement vigilant en traversant les rues (un adulte doit toujours protéger un passage piéton emprunté par des enfants).

Si un groupe m'a été confié:

- J'identifie le groupe d'enfants dont je suis responsable et je m'assure que les enfants m'ont bien identifié.
- J'accepte l'éventualité de ne pas avoir mon enfant dans mon groupe.
- Je veille régulièrement à ce que mon groupe soit au complet et je reste en permanence avec le groupe qui m'a été confié.

En cas d'accident de l'enseignant (malaise ne lui permettant plus de prendre de décisions), protéger la victime, mettre les élèves en sécurité, alerter le SAMU 15 et prévenir l'école au 03.80.46.11.29.

Je montre l'exemple

J'accompagne un groupe d'élèves. Mon attitude est la même avec tous les enfants de ce groupe, (y compris si mon propre enfant en fait partie). Mon langage et mon comportement doivent être exemplaires à l'égard de tous les enfants, sans exception. Je ne propose aucun aliment (y compris des friandises), ni à mon enfant, ni aux autres enfants. Je ne fume pas en présence des élèves. Je n'utilise mon téléphone portable qu'en cas d'urgence afin de rester pleinement disponible et vigilant. Je respecte, sans les commenter, les consignes ou les décisions de l'enseignant. Je respecte la vie privée des enfants. Sauf accord de l'enseignant, je ne suis pas autorisé(e) à photographier ou à filmer (respect du droit à l'image des enfants, comme des adultes - article 9 du code civil). Je garde confidentielle toute information portée à ma connaissance lors de la sortie ou de l'activité.

Accompagner une sortie de classe demande responsabilité, fermeté, attention et disponibilité. Un grand merci aux parents accompagnateurs !

Coupon à retourner à l'école après l'avoir signé

Mr / Mme parent de l'enfant déclare avoir pris connaissance

et s'engage à respecter la Charte du parent accompagnateur remise par l'enseignant de mon enfant.

Date :

Signature :